

**Activités d'intégration professionnelle et de construction de l'identité III**

**UE 25**

<b>CATEGORIE :</b> PEDAGOGIQUE	<b>SECTION :</b> Instituteur Primaire
	<b>OPTION :</b>
<b>Année :</b> BLOC 3	
<b>Acronyme :</b> NPU33AIPCI3	
<b>Langues d'enseignement :</b> Français	
<b>Coordonnées du service :</b> HELdB - CAMPUS CERIA Bâtiment 4C - 1er étage Avenue Emile Gryson 1 - 1070 Bruxelles	
<b>Enseignant responsable :</b>	<b>DESCAMPE Stéphanie</b> <a href="mailto:stephanie.descampe@cnldb.be">stephanie.descampe@cnldb.be</a>
<b>Autre(s) enseignant(s) de l'UE :</b>	CAUDRON Benoît - <a href="mailto:benoit.caudron@cnldb.be">benoit.caudron@cnldb.be</a> MONTILLA Araceli KNAEPEN Arnaud MWAPE yannick LOUCK Martine EL ABBOUTI Fouad BUELENS Marie-Astrid LIGOT Tanguy RAES Nathalie SCARITO Francesca
<b>Nombre d'heures :</b> 360 h	<b>Nombre de crédits :</b> 10 ECTS (Facteur de pondération)
<b>Niveau du cycle :</b> <input type="text" value="1"/>	<b>Période :</b> Q1 & Q2
<b>Cadre européen de certification :</b> Niveau 6	
<b>Liste des UE pré requises :</b> Néant	
<b>Liste des UE co requises :</b> Néant	
<b>Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant :</b> Cours obligatoire dans le programme.	



**Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :**

Au terme de sa formation, le bachelier en **Instituteur Primaire** est capable de :

1. Mobiliser des connaissances en sciences humaines pour une juste interprétation des situations vécues en classe et autour de la classe ainsi que pour une meilleure adaptation aux publics scolaires.
2. Entretenir des relations de partenariat efficace avec l'institution, les collègues et les parents d'élèves.
3. Etre informé sur son rôle au sein de l'institution scolaire et exercer la profession d'enseignant telle qu'elle est définie dans les textes légaux de référence.
4. Maîtriser les savoirs disciplinaires et interdisciplinaires qui justifient l'action pédagogique.
5. Maîtriser la didactique disciplinaire qui guide l'action pédagogique.
6. Faire preuve d'une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde culturel.
7. Développer les compétences relationnelles liées aux exigences de la profession.
8. Mesurer les enjeux éthiques liés à sa pratique quotidienne.
9. Travailler en équipe au sein de l'école.
10. Concevoir des dispositifs d'enseignement, les tester, les évaluer, les réguler.
11. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique passé et à venir.
12. Planifier, gérer et évaluer des situations d'apprentissage.
13. Porter un regard réflexif sur sa pratique et organiser sa formation continuée.

**Autres connaissances ou compétences prérequis :**

--



**Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :**

**Ateliers de formation professionnelle 3 :**

**Objectifs :**

S'appuyer sur une bonne maîtrise des contenus théoriques, des savoirs linguistiques et grammaticaux ainsi que des savoirs mathématiques, pour apprendre à concevoir et à gérer des pratiques de classe dans une perspective de transfert (stages).

S'essayer à une pratique professionnelle dans un cadre déterminé, sécurisé par l'accompagnement de pairs et d'un guide formateur-organisateur d'activités destinées à faire émerger des compétences professionnelles spécifiques.

Profiter des expériences pratiques proposées pour donner du sens, tester et réorganiser des contenus théoriques.

Développer individuellement et en groupe des capacités de réflexivité basées sur l'observation, l'analyse et la distanciation critique par rapport aux pratiques vécues

**Contenu :**

Construction d'activités et de situations d'enseignement.

Observation et analyse de pratiques afin d'acquérir les compétences nécessaires à la construction de séquences d'activités d'enseignement-apprentissage et de modes d'organisation et de conduite de la classe.

Mise en œuvre d'activités d'enseignement.

Mises en situation diverses dans le cadre des modules disciplinaires.

**Stages pédagogiques 3 :**

**Objectifs :**

consolider les compétences acquises au niveau de la didactique, de la gestion de la classe et développer sa capacité critique et réflexive tant sur le plan des notions abordées avec les élèves que sur la façon de les aborder.

- Au niveau de la didactique, le stagiaire complète l'expérience des stratégies pédagogiques qu'il a déjà commencé à développer. Le fait que les stages se déroulent dans des degrés d'enseignement différents permettra au stagiaire d'approfondir ses connaissances et de développer des compétences dans les différentes matières abordées avec les enfants.

- Le stagiaire adaptera ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage. Outre le fait de développer une sensibilité aux difficultés des élèves, il cherchera à diagnostiquer les difficultés et à présenter à ces élèves des tâches susceptibles de les faire progresser dans leur cheminement.

- Au niveau de la compétence de conduite de classe, le stagiaire développera des stratégies pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et sollicitera la participation des élèves à l'établissement des normes de fonctionnement de la classe. Il sera capable d'identifier les éléments de son propre système de fonctionnement pour comprendre les éventuels dysfonctionnements dans les activités usuelles de la classe. L'approfondissement de la compétence de conduite de la classe en fonction de son style personnel permettra, in fine, à l'étudiant de déterminer et appliquer des moyens permettant de régler des problèmes avec des élèves.

- Sur le plan de l'éthique professionnelle enfin, le stagiaire distinguera les valeurs en jeu dans ses interventions et justifiera ses décisions relativement à l'éducation et à l'éducation des élèves. Il aura intégré les aspects confidentiels de sa profession et sera à même d'éviter toute forme de discrimination à l'égard des élèves mais aussi des parents et des membres du personnel de l'équipe éducative.

En résumé, le stage implique chez le stagiaire une intervention auprès du groupe mais aussi une intervention pédagogique auprès de chaque enfant, en tenant compte de ses caractéristiques propres et des matières à enseigner. Le stagiaire devient progressivement responsable et s'autonomise dans la maîtrise de l'intervention pédagogique dans le dernier stage de cette troisième année.

**Contenu :**

Le stage est réalisé au cycle 3 de l'école primaire. L'étudiant doit :

1. Assumer les tâches relatives au métier d'enseignant (surveillances, corrections,...), s'engager personnellement (implication dans la vie de l'école, déontologie), organiser son travail pour remettre à temps ses préparations de séquence et les corrections éventuelles ;
2. Proposer des séquences structurées, comportant des démarches actives, tenant compte des méthodologies appropriées, en référence à une matière complète et exacte ;
3. Se tenir à un horaire et à une gestion du temps qui se basent sur le cadre habituel de la classe et sur le rythme réel de travail des enfants ;
4. Montrer lors des activités, des qualités :



-d'écoute des enfants,  
-d'adaptation à leurs réactions ;  
-d'organisation pratique (dans les consignes données, dans l'utilisation de l'espace et du matériel,...) ;  
5.Etablir des relations socio affectives à caractère éducatif avec les élèves ;  
6.Proposer spontanément :  
-des activités fonctionnelles relatives à un projet proposé ou non par le (la) maître de stage,  
-des activités de structuration qui en découlent,  
-des compétences à poursuivre dans ces activités.  
7.Concevoir des séquences d'exercices permettant de consolider des acquis  
Dans le but de sensibiliser l'étudiant à l'enseignement de l'éveil scientifique, le stagiaire organise, au minimum, une séquence d'éveil par semaine de stage.

**Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :**

**Ateliers de formation professionnelle 3 :**

**Travaux dirigés - Travaux pratiques - Séminaires ou ateliers – Micro-enseignement. Travaux individuels et travaux collectifs d'analyse de situations d'enseignement à partir d'observations effectuées en classe d'écoles primaires et à partir du visionnement de séquences d'enseignement-apprentissage en école primaire ;**

**Stages pédagogiques 3 :**  
**stage pratique**

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Cours Concernés	H	ECTS	Pond.	Janvier				Juin *				Deuxième session			
				Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	NR	Travaux	Ecrit	Oral
Ateliers de formation professionnelle 3	60	2	20%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%
Stages pédagogiques 3	300	8	80%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%

NR = Note reportée

Informations sur le mode d'évaluation :

Attention la méthode de calcul de la note UE ci-dessous prévaut sur toute autre consigne indiquée dans la fiche UE.

**Méthode de calcul de la note finale d'une UE**

La note finale attribuée à une UE doit, dans tous les cas, être calculée en effectuant la moyenne arithmétique pondérée des notes des AA composant l'UE.

**Remarque :**

Lors des délibérations, en raison de circonstances exceptionnelles et notamment sur proposition des mini-jurys, rien n'empêche que le jury plénier puisse attribuer les crédits associés à une UE dont la note est inférieure à 10/20, sans modifier la valeur de cette dernière.

Pour les ateliers de formation professionnelle (présence obligatoire) (cf RGE):

- évaluation continue (non remédiable). La présence minimum est fixée à 75 %, à partir de l'inscription effective de l'étudiant. En dessous de ce taux de présence, l'étudiant se verra attribuer la note générale de 0 dans tous les cas de figure.

Si un étudiant est couvert par un certificat médical pour moins de 25% de présence, l'étudiant ne sera pas pénalisé. La note générale sera alors reportée sur la présence effective de l'étudiant.

Si un étudiant accuse moins de 25% de présence non couvert par un certificat médical, l'étudiant se verra attribuer la note de 0 au prorata de son absence non justifiée. Il ne se verra attribuer la note générale de 0 que si l'absence dépasse 25 %.

Au moins un travail par période (soit 2 par quadrimestre) sera évalué et à remettre à la fin de l'AFP concerné.

Stages pédagogiques

En Bloc 3, le décret de la formation initiale prévoit 10 semaines de stage (soit 300 heures), celles-ci sont à effectuer dans leur intégralité. Les dates sont les suivantes : les 12/10/18, 18/10/18, 24/10/18, 6/11/18, 12/11, et du 19/11/18 au 14/12/18 ; les 8/2/19, 14/2/19, 18/2/19, 20/2/19, 26/2/19 et du 11/3/19 au 5/4/19. En cas d'absence (max 25% d'absence couvert par un certificat médical), l'étudiant est tenu de récupérer les jours d'absence la semaine qui suit la période de stage prévue par le calendrier académique pour valider cette période de stage.

Si un étudiant est couvert par un certificat médical pour moins de 25% de présence, l'étudiant ne sera pas pénalisé. Dans ce cas, l'étudiant doit récupérer les jours d'absence en stage la semaine qui suit le stage. En cas de non-récupération, la note générale sera alors reportée sur la présence effective de l'étudiant.

Si un étudiant accuse moins de 25% de présence non couvert par un certificat médical, l'étudiant se verra attribuer la note de 0 au prorata de son absence non justifiée. Il ne se verra attribuer la note générale de 0 que si l'absence dépasse 25 %.

L'étudiant sera autorisé à aller en stage à condition :

- qu'il participe à tous les AFP de l'année en cours (AFP acquis ou non), absences justifiées exceptées, prévues dans cette fiche UE.
- qu'il présente au psychopédagogue sa farde de stage en ordre, compte tenu des modalités prévues par le psychopédagogue (cf dossier de suivi) lors des AFP des 5/11/18 et des 25/2/19 et 4/2/19. Une fiche d'autorisation de départ en stage doit être signée par le psychopédagogue à deux reprises, aux dates précitées, soit préalablement aux deux périodes de stage.

**La note de l'UE est calculée selon les modalités suivantes :**

- si aucune des notes n'est strictement inférieure à 10/20, la note finale est la moyenne arithmétique pondérée des notes des activités d'apprentissage;

Justifier la NR en 2de session :

- . **Les travaux sont à remettre à la fin de l'AFP. - Les ateliers de formation professionnelle ne sont pas remédiables car il s'agit d'évaluation continue effectuée en grande partie en atelier ;**
- **Les stages pédagogiques ne sont pas remédiables car il est impossible de les organiser en deuxième session.**

\* Le cas échéant, les évaluations de la session d'examens de janvier ne sont reportées en juin que si la note est  $\geq 10/20$ .

**Informations complémentaires :**

**Pour les stages pédagogiques (présence obligatoire) :**

La convention de stage, le dossier de stage pédagogique et le dossier de suivi de l'étudiant prévoient les obligations de l'étudiant en matière de dépôt des préparations auprès du maître de stage (minimum 5 jours). Un manquement de l'étudiant par rapport à cette clause d'organisation est à signaler par le maître de stage au responsable du stage. Ce manquement peut faire l'objet de l'annulation du stage par le responsable du stage et cela sans possibilité de réalisation du stage à une date ultérieure.

Les manquements graves en matière de réalisation de préparations peuvent faire l'objet également d'une sanction d'arrêt de stage sans possibilité de récupération du stage à une date ultérieure.

Les stages font l'objet d'une évaluation basée sur le rapport de visites de plusieurs formateurs de la HE ainsi que celui du maître de stage. Une note collégiale est ainsi attribuée. Une seule note est attribuée pour l'ensemble des stages par les formateurs. Les deux stages sont appréciés (I-F-S-B-TB). La note finale est décidée par les formateurs sur base de l'appréciation des deux stages.

Le stage est non remédiable en deuxième session.

La présence minimum est fixée à 75 %. En dessous de ce taux de présence, l'étudiant se verra attribuer la note générale de 0 dans tous les cas de figure.



**Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :**

À l'issue du cours de **Ateliers de formation professionnelle 3**, l'étudiant est capable de :

- Concevoir des dispositifs d'enseignement, les tester, les évaluer, les réguler.
- Porter un regard réflexif sur sa pratique
- Mobiliser des connaissances en sciences humaines pour une juste interprétation des situations vécues en classe et autour de la classe ainsi que pour une meilleure adaptation aux publics scolaires.

À l'issue du cours de **Stages pédagogiques 3**, l'étudiant est capable de :

- Développer une éthique personnelle et professionnelle dans les activités d'enseignement**
- Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit.**
- Concevoir et planifier des situations d'enseignement-apprentissage**
- Conduire des situations d'enseignement.**
- Evaluer la progression des apprentissages**
- Conduire le groupe classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves**

**Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :**

**Ateliers de formation professionnelle 3 :**

- G. De Vecchi, Faire vivre de véritables situations-problèmes, Hachette, 2002.
- V. Carette, A. Defrance, S. Kahn, B. Rey, Les compétences à l'école, Ed. De Boeck, 2006.
- V. Carette & B. Rey, Savoir enseigner dans le secondaire, Ed. De Boeck, coll. Le point sur ...pédagogie, 2010.
- B. Rey, Faire la classe à l'école élémentaire, De Boeck, 1998.
- Socles de compétences.
- Programmes CECP et CF
- Grammaire de Base, De Boeck.
- Guide mathématique de base, De Boeck.
- Stages pédagogiques 3 :**
- Socles de compétences CF, Programmes CECP et CF.

**Description des sources, des références et des supports SUGGERES :**

**Ateliers de formation professionnelle 3 :**

**Stages pédagogiques 3 :**